

*Les parcs historiques nationaux.*—Le réseau des parcs nationaux a été encore agrandi en 1941 par l'addition de sept nouvelles zones antérieurement acquises et exploitées comme sites historiques et qui ont été désignées comme parcs historiques nationaux. Par des événements d'intérêt capital elles se rattachent à l'histoire du Dominion et, à ce titre, méritent la distinction qui vient de leur être conférée.

L'un des plus intéressants parmi ces parcs historiques nationaux est celui de Port-Royal en Nouvelle-Ecosse. Ce parc, situé sur les bords du bassin d'Annapolis, à Lower Granville, contient une réplique de l'Habitation de Port-Royal, groupe de bâtiments construits pour abriter le premier établissement d'Européens au Canada. Les constructions actuelles se dressent sur le site même de l'Habitation érigée en 1605 par DeMonts, Champlain et Poutrincourt et détruite par les Anglais en 1613.

Les autres parcs historiques nationaux sont: la Forteresse de Louisbourg, Ile du Cap-Breton, N.-E.; le Fort Chambly, Chambly-Canton, Qué.; le Fort Lennox, Ile-aux-Noix, Qué.; le Fort Wellington, Prescott, Ont.; le Fort Malden, Amherstburg, Ont.; et le Fort Prince de Galles, Churchill, Man. Les parcs de Fort Anne, à Annapolis Royal, N.-E., et le Fort Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, qui avaient été établis comme parcs nationaux, sont maintenant désignés comme des parcs historiques nationaux.

**Sites historiques nationaux.**—Le Bureau des Parcs Nationaux est aussi chargé de la conservation, de la restauration et de l'indication des sites historiques dans tout le Canada. En ce qui concerne le choix et l'acquisition de sites dignes de commémoration, le Bureau reçoit l'aide de la Commission Canadienne des Sites et Monuments Historiques, un groupe d'autorités reconnues sur l'histoire de la partie du pays qu'elles représentent. Sur le nombre de sites qui ont été mis à l'étude par la Commission, plus de 300 ont été convenablement indiqués par le Ministère des Mines et Ressources et plusieurs autres jugés dignes d'une attention future.

**Traité des oiseaux migrateurs.**—Ce traité et la législation l'appliquant à tout le Canada relèvent de la Branche des Parcs Nationaux du Ministère des Mines et Ressources. En vigueur depuis 1916, il a pour objet la protection des oiseaux migrateurs du Canada et des Etats-Unis. Les renseignements concernant ce traité et les règlements relatifs à son application peuvent être obtenus du Commissaire des Parcs Nationaux, Ministère des Mines et Ressources, Ottawa.

## 2.—Site, date de création, superficie et caractéristiques des parcs nationaux du Canada et des réserves du Dominion, 1943

Parcs	Site	Date de création	Superficie	Caractéristiques
			milles car.	
<b>Parcs scéniques et récréatifs</b>				
Banff.....	Alberta occidental, versant est des Rocheuses.	1885	2,585-00	Terrains de récréation dans les montagnes contenant les fameuses villégiatures Banff et Lac Louise. Aspect typique du centre des Rocheuses, chaînes massives, champs de glace, vallées alpines, lacs alimentés par les glaciers et sources d'eau chaude minérale. Réserve de gros gibier. Récréations: alpinisme, automobilisme, équitation, natation, golf, tennis, pêche, ski.
Yoho.....	Colombie Britannique orientale, versant occidental des Rocheuses.	1886	507-00	Paysage sauvage sur le versant occidental des Rocheuses. Contient la fameuse vallée Yoho, avec ses nombreuses chutes; la vallée du Cheval qui Rue; les lacs Eme-raude, O'Hara et Wapta; pont naturel. Centre d'alpinisme.